

500 TERRITOIRES à ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE ET POUR LE CLIMAT



Fonds de financement de la transition énergétique Avenant n°1 à la convention particulière de mise en œuvre de l'appui financier du 24 juin 2015

Entre

l'État, représenté par Madame Ségolène ROYAL, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations internationales sur le climat,

Et

L'Établissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay, représenté par Monsieur Philippe Van de Maele, Directeur Général, ci-après désigné « le Bénéficiaire »,

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'ADEME,

Vu la loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 relative à la simplification de la vie des entreprises

#VotreEnergie



Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, notamment son article 20-II

Vu la convention du 31 mars 2015 relative à la création et à la gestion d'une enveloppe spéciale Transition énergétique, par la Caisse des Dépôts dans le cadre du Fonds de financement de la transition énergétique (FFTE), dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016 ;

Vu la convention de gestion de l'enveloppe spéciale Transition énergétique du 4 mai 2015, dans sa version modifiée par l'avenant du 11 mars 2016 ;

Vu la lettre de notification des résultats de l'appel à projets « territoires à énergie positive pour la croissance verte » du 9 avril 2015.

Vu la convention particulière d'appui financier signée le 24 juin 2015

* * *

Article 1 - Objet de la convention

Le présent avenant a pour objet de préciser les nouvelles actions portées par l'Etablissement Public d'Aménagement Paris Saclay, finançables par le fonds de la transition énergétique.

Article 2 - Montant de l'appui financier

Le montant de l'appui financier complémentaire au titre du présent avenant est fixé à 1 352 240 € euros, dans la limite d'un plafond maximal de 80 % de chaque dépense subventionnable.

Le versement de la subvention complémentaire sera réalisé conformément au décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissement :

- une avance de 5 % de la subvention sera versée, sans demande particulière, dès l'enregistrement de l'avenant par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versée sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par le bénéficiaire ;
- un versement intermédiaire (acompte) pourra être réalisé, sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, à la demande du bénéficiaire, et sur présentation par celui-ci d'un état de factures acquittées et d'une notice d'avancement physique de l'opération dont il s'agit.

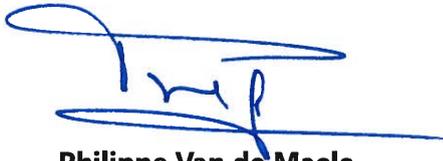
Lorsque l'opération cofinancée par l'ESTE dans le cadre du présent avenant ne relève pas du décret de 1999 susmentionné, le versement de la subvention suivra les modalités suivantes :

- un acompte de 40 % sera versé, sans demande particulière, dès l'enregistrement de l'avenant par la Caisse des Dépôts ;
- le solde sera versé sur ordre de paiement établi par le Préfet de région ou la Ministre, après vérification du service fait et des dépenses effectives réalisées par le bénéficiaire.



Fait à Paris, le **02 JAN. 2017**

Le Directeur Général de l'Établissement Public
d'Aménagement de Paris-Saclay,



Philippe Van de Maele

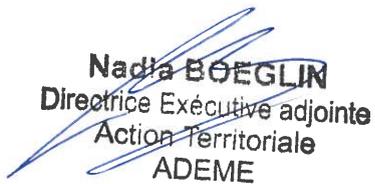
La Ministre de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer, chargée des Relations
internationales sur le climat,



Ségolène Royal

En présence de la Caisse des dépôts et consignations,

En présence de l'Ademe, 



Nadia BOEGLIN
Directrice Exécutive adjointe
Action Territoriale
ADEME



L'annexe 2 de la convention du 24 juin 2015 est complétée par les actions décrites en annexe au présent avenant.

Article 3 - Engagements du bénéficiaire

Dans le cadre du projet, le bénéficiaire s'engage à :

a) mettre en place sur son territoire les nouvelles actions spécifiques figurant en annexe 1,

b) transmettre au Préfet de Région (DRIEE) :

- les justificatifs relatifs aux dépenses subventionnables, acquittées et certifiées par le comptable public ;
- tout document nécessaire aux engagements et versements ;
- le suivi et le bilan des actions mises en œuvre.

Les dépenses subventionnables devront être ventilées selon les postes comptables et certifiées exactes par le comptable public.

c) participer au réseau d'échange d'expérience proposé par la communauté régionale de travail et à collaborer au dispositif d'évaluation,

d) apposer le logo «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» ci-dessous sur tout document et toute réalisation et panneau de chantier portant sur les actions financées,

e) faire état du concours du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte,

f) faire connaître le soutien du Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer et du programme Territoire à énergie positive pour la croissance verte, lors des actions de relations avec la presse (dossier, communiqué de presse, conférences de presse, etc), en étroite concertation avec le Ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer,

g) apposer sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo « Territoires à énergie positive pour la croissance verte ». La taille du logo devra être à minima proportionnelle à la part du financement issu du Fonds de financement de la transition énergétique dans le plan de financement global de l'action. L'apposition du logo devra être adaptée à la nature de l'opération (voir les exemples de bonnes pratiques d'utilisation du logo sur le site <http://www.tepcv.developpement-durable.gouv.fr/> rubrique communication),

h) inviter la Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer et le représentant de l'Etat dans le département, à toute manifestation relative à l'inauguration ou la valorisation de l'action subventionnée.



Annexe : Programme d'actions complémentaire financé

Action 4

Intitulé de l'action :

Déploiement d'un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques, support du développement de nouveaux services de mobilité décarbonés

Axe d'intervention :

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports.

Nature de l'action : Investissements

Participation à la mise en place d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques à l'échelle des différents pôles du campus Paris Saclay, qui sera opéré par l'EPA Paris-Saclay et sera support du développement de nouveaux services de mobilité décarbonés mutualisés pour le campus.

Description de l'action :

La mobilité représente l'une des questions clés de Paris-Saclay en général et du campus urbain en particulier. Pour la résoudre, il est indispensable d'agir simultanément sur deux axes :

- réaliser les infrastructures qui permettront d'accéder au territoire en transport en commun, principalement pour les déplacements pendulaires aux heures de pointe (ligne 18, TCSP, etc.) ;
- proposer des services de mobilité complémentaires des transports en commun, pour les autres besoins de déplacement (heures creuses, soir et week-end, déplacements professionnels, etc.)

Si le premier axe est largement en phase opérationnelle, le second demeure moins avancé à ce stade du projet. Des initiatives existent, privées comme publiques, par exemple pour organiser la mutualisation des flottes privées de véhicules professionnels dans certains établissements, pour développer l'autopartage « grand public » selon différents modèles (trace direct, boucle,...) ou pour créer des services numériques visant à optimiser les déplacements (comme le covoiturage dynamique). Mais ces projets ont du mal à se concrétiser et n'ont pas encore permis le déploiement d'une offre de service satisfaisante à grande échelle sur le campus.

La conviction de l'EPA Paris-Saclay est que seule une approche plus intégrée de la mobilité peut rendre possible l'avènement de cette offre de service dans des délais compatibles avec le développement du campus, pour plusieurs raisons :



- certaines des fonctions supports pourtant nécessaires à l'exploitation d'un service de mobilité (authentification & gestion des identités, facturation, gestion des bornes) ne sont pas rentables sur de petits projets alors qu'elles pourraient le devenir en étant mutualisées ;
- l'espace public utilisable est rare dans le campus, et la majorité des places de stationnement sont intégrées aux lots privés. Pour garantir l'efficacité et l'équilibre financier des services de mobilité, il est donc nécessaire de coordonner leur déploiement sur l'espace public et dans les lots privés ;
- l'approche intégrée est seule capable d'assurer la visibilité pour les usagers des offres de services alternatives à la voiture individuelle.

C'est pour cela que l'EPA Paris-Saclay envisage de développer un réseau de bornes de recharge électriques mutualisé à l'échelle du campus, qui sera le socle :

- de services de mobilité partagés (autopartage grand-public et mutualisation des flottes de véhicules des établissements présents)
- d'une transition progressive vers les véhicules électriques pour les habitants et salariés restant captifs de la voiture individuelle

Ce réseau public permettra d'accélérer le développement des services de mobilité, par la prise en charge du coût d'une infrastructure unitaire à l'échelle du campus. Cette stratégie de déploiement permet aussi de s'assurer de la compatibilité des différents services proposés à l'échelle du campus. Une extension aux autres pôles économiques de l'OIN Paris Saclay pourra être envisagée, en dialogue avec les initiatives et les projets engagés à une échelle plus large (territoriale ou régionale).

Pour garantir la cohérence des démarches aux différentes échelles, un protocole de coopération sur le développement des services de mobilité sur le campus Paris-Saclay est en cours de rédaction entre l'EPA Paris Saclay, le STIF, Autorité organisatrice des mobilités (dont l'auto-partage depuis la loi MAPAM de 2015) et la Communauté Paris Saclay, gestionnaire des espaces publics du territoire et autorité compétente sur les services de mobilité et les infrastructures de recharge sur son périmètre par délégation. Ce protocole détaillera l'ambition commune pour le développement des services de mobilité et les engagements respectifs pour garantir la cohérence des différentes démarches (interopérabilité et parcours usagers facilités).

En résumé, et en lien avec les précédentes actions identifiées dans le programme TEPCV, l'EPA Paris-Saclay souhaite réaliser les missions suivantes :

- Déployer un réseau de bornes de recharge électriques sur l'espace public et au sein des établissements volontaires. L'EPA Paris-Saclay sera propriétaire de ce réseau.
- Organiser l'exploitation de ce réseau de bornes de recharge.
- Organiser l'utilisation de ce réseau mutualisé par des opérateurs de mobilité partagée.
- Proposer aux organismes publics (établissements) qui le souhaitent d'organiser pour leur compte la mutualisation et l'électrification de leur flotte de véhicules privatives.
- Organiser la gestion intelligente et mutualisée du stationnement, qui permettra aussi de rendre visible le réseau de bornes de recharge électriques (*cette action ne fait pas partie de la présente fiche et fait déjà l'objet d'une subvention du programme TEPCV – action n°3 de la convention TEPCV signée le 24 juin 2015*)
- Mettre en place des outils pour faciliter la fédération de tous les modes disponibles et en simplifier le recours pour l'utilisateur :
 - o Créer une plateforme de collecte et de partage des données de mobilité locales
 - o Développer l'ePass, un système d'authentification et de paiement numérique utilisable par tous les services



- Encourager le développement des applications type « compagnon de mobilité » proposant des fonctions avancées : information voyageur temps réel, calculs d'itinéraires multimodaux, intégration de la billettique, etc.

Le plan de déploiement proposé est centré sur les différents pôles du campus urbain de l'Université Paris Saclay : quartier de l'Ecole polytechnique, quartier de Moulon, futur quartier de Corbeville, campus vallée de l'Université Paris Sud, site du CNRS à Gif-sur-Yvette, CEA à Saclay (si les questions liées à la sûreté des installations permettent un déploiement ouvert au public). Il offrira ainsi un socle commun aux établissements déjà en place et s'installant pour le déploiement progressif d'une flotte de véhicules mutualisés pour le campus. D'autres extensions pourront être envisagées, en lien avec la politique de déploiement d'infrastructures de recharge et de services de mobilité de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, notamment autour des gares en vallée et au sein du parc d'activités de Courtaboeuf ou d'autres zones économiques de l'OIN.

Quartier de Moulon :

Aujourd'hui, on compte environ 7 500 habitants + employés/étudiants au sein du quartier. Avec les développements prévus, ils seront environ 26 000 en 2019 (projets déjà engagés) et 31 000 en 2024.

Il est proposé le plan de déploiement suivant pour la période 2017 – 2019 :

- ⇒ Installation sur les voiries créées par l'EPA (déjà réalisées en 2015-2016 et à venir en 2017) : **10 bornes**
- ⇒ Installation au sein de Centrale-Supélec (ouverture septembre 2017) : **5 bornes**
- ⇒ Installation au sein de l'ENS Cachan (ouverture septembre 2018) : **5 bornes**
- ⇒ Installation au sein des différents pôles de l'Université Paris Sud (existants et réalisés d'ici à 2020) : **10 bornes**

Soit un besoin de **30 bornes sur le quartier** d'ici à l'horizon 2019.

Quartier de l'Ecole polytechnique :

Aujourd'hui, on compte environ 8 200 habitants + employés/étudiants au sein du quartier. Avec les développements déjà en cours, ils seront environ 23 200 en 2020 et 33 000 en 2024.

Il est proposé le plan de déploiement suivant pour la période 2017 – 2019 :

- ⇒ Installation sur les voiries créées par l'EPA (déjà réalisées en 2015-2016 et à venir en 2017) : **10 bornes**
- ⇒ Installation au sein de l'école Polytechnique : **10 bornes**
- ⇒ Installation au sein des établissements de l'Université Paris Saclay existants et à venir (bâtiments DIGITEO (existants), IOGS (existant), ENSAE (ouverture janvier 2017), C2N (septembre 2018)) : **10 bornes**

Soit un besoin de **30 bornes sur le quartier** d'ici à l'horizon 2019.

Quartier de Corbeville :

Le quartier de Corbeville sera développé sur la commune d'Orsay, dans la continuité des quartiers de l'école Polytechnique et du Moulon. La programmation envisagée de ce nouveau quartier est de :

- 1 500 logements



- 100 000m² de développements économiques, commerces, services et équipements
- 1 hôpital de 40 000m²

On estime à environ 7 100 le nombre d'habitants + employés/étudiants au sein du quartier en 2030. A raison d'une borne (soit deux points de charge) pour 1 000 habitants + employés/étudiants, on estime le besoin à 10 bornes sur le quartier minimum. **Etant donné son calendrier de réalisation, l'équipement en infrastructures de recharge de ce quartier se fera ultérieurement au programme TEPCV.**

Campus vallée de l'Université Paris Sud :

On estime à 16 000 le nombre d'employés et d'étudiants présents sur le campus de Paris Sud dans la vallée. L'Université Paris Sud porte un projet d'externalisation, d'électrification et d'ouverture progressive à l'autopartage de sa flotte de véhicules de services. 56 véhicules seront concernés dès 2017, nécessitant donc l'implantation de **30 bornes minimum sur leur campus** (à raison de deux points de recharge par borne).

Site du CNRS à Gif-sur-Yvette :

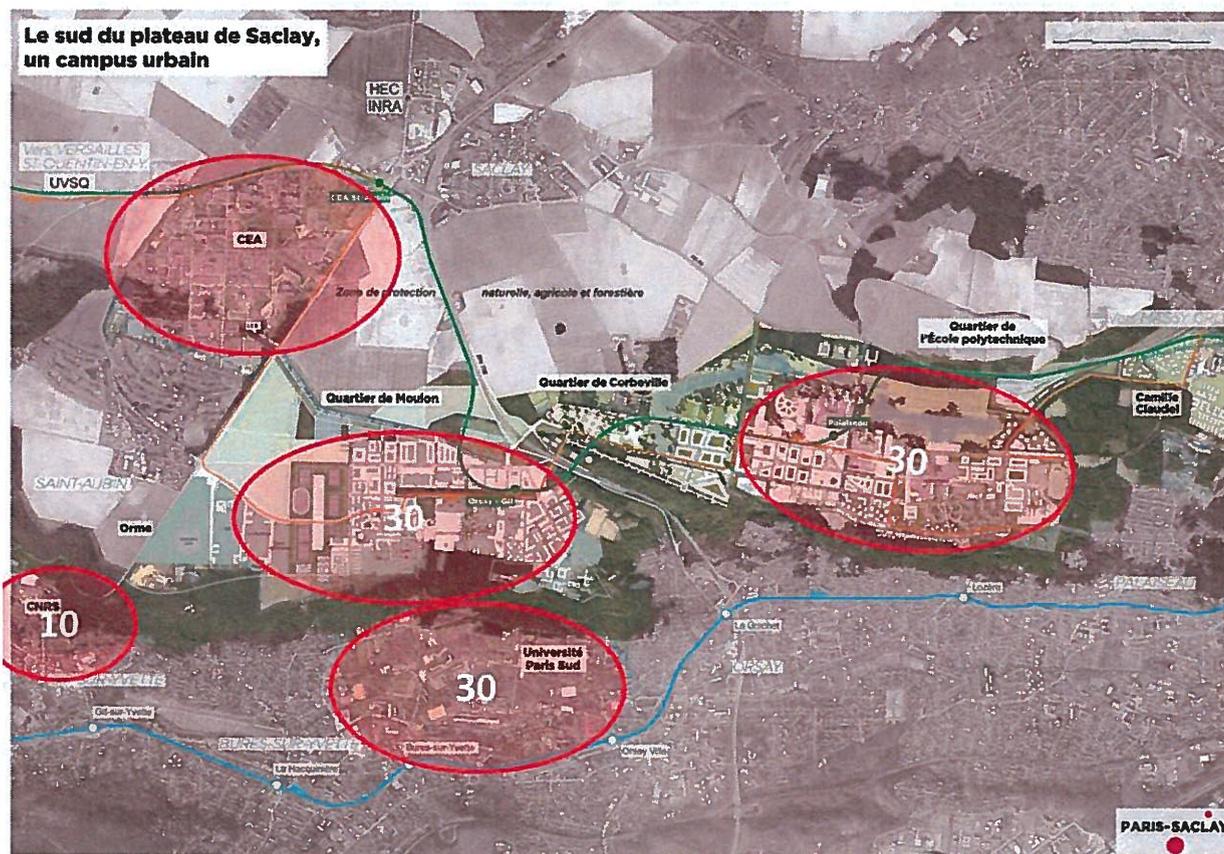
On estime à 2 000 le nombre d'employés et d'étudiants présents sur le site du CNRS à Gif-sur-Yvette. Accueillant un nouveau bâtiment commun « I2BC » (ouverture prévue en 2018) et en relation étroite avec les autres pôles du campus (bâtiment C2N à Palaiseau, campus vallée de l'Université Paris Sud), les besoins de déplacement à partir ou à destination de ce site vont se multiplier. De façon similaire, un projet de mise en commun de la flotte de véhicules de service pourrait être envisagé d'ici l'ouverture du bâtiment I2BC, nécessitant le déploiement d'environ **10 bornes de recharge.**

CEA Saclay :

Le site accueille aujourd'hui environ 7 000 emplois avec un enjeu fort de desserte interne du site et de lien avec les différents laboratoires présents sur le plateau. Si les conditions de sécurité permettent l'accueil d'un réseau public, un déploiement de bornes de recharge pourrait permettre de favoriser les déplacements en véhicules électriques avec le reste du campus.

Au total, l'EPA Paris Saclay estime à minimum 100 bornes le déploiement nécessaire dans les prochaines années à l'échelle des différents pôles du campus. Un développement ultérieur plus important est envisagé pour permettre un essor massif de ces services au sein des quartiers du campus. **Compte-tenu des calendriers de déploiement du réseau et du programme TEPCV, il est proposé une subvention par le programme TEPCV pour les 80 premières bornes de recharge de ce réseau mutualisé.**





Les bornes envisagées sont des bornes de recharge normales accélérées (3,7 à 22 kVa) sur la voie publique, mais aussi sur le domaine privé, au sein de certains établissements d'enseignement supérieur et de recherche, en vue de pouvoir mutualiser leur flotte de véhicules de services. En complément, des bornes normales (3,7 à 7 kVa) pourront aussi le cas échéant être installées au sein des stations. Ce réseau ayant notamment vocation à être support d'une offre d'autopartage, et en particulier à accueillir des flottes de véhicules mutualisés au sein de l'Université Paris Saclay, la recharge accélérée doit être rendue possible pour permettre aux véhicules de regagner leur autonomie dans un laps de temps suffisamment court.

Les bornes existant sur le marché pouvant fournir toutes les puissances entre 3,7 et 22 kVa, les stations de recharge pourront être dotées d'un système de gestion de la puissance appelée par chaque borne en fonction des besoins des véhicules stationnés et des capacités du réseau électrique de distribution.

Plus généralement, les caractéristiques de ce réseau reprendront l'ensemble des recommandations du Livre vert sur les infrastructures de recharge ouvertes au public pour les véhicules « décarbonés » édité par le Ministère de l'Environnement et du guide édité par le CEREMA. Une convention de partenariat sera conclue avec ENEDIS et traitera notamment de l'impact de cette infrastructure sur le réseau de distribution, mais aussi plus généralement des problématiques de Smart Grid et de production locale d'électricité sur le campus (voir l'action n°1 de la convention TEPCV signée le 24 juin 2015).



Ces bornes seront accessibles avec l'« ePass », une solution sécurisée d'authentification numérique ouverte et mutualisée qui est financée par l'EPA Paris-Saclay et la Région Île-de-France et va être développée dès 2017. Il a pour vocation de servir de système d'authentification pour tous les services mutualisés du campus (mobilité, mais aussi restauration, bibliothèque,...). Il sera aussi accessible via les cartes multiservices existantes ou en cours de développement à l'échelle du campus, mais aussi locale ou régionale, en particulier le Pass Navigo et la carte d'étudiant et de salariés de l'Université Paris-Saclay. Ainsi le parcours usager sera facilité et la visibilité des services accrue.

Plus généralement, l'EPA Paris Saclay fera le lien avec l'expérimentation stationnement intelligent en cours, en matière de disponibilité des places de stationnement munies de bornes et de système de guidage pour optimiser leur utilisation.

Enfin, un plan de communication sera mis en œuvre, en partenariat avec les établissements partenaires de l'Université Paris-Saclay, et les communes concernées, pour garantir la visibilité et l'usage de ce réseau par les différents usagers du territoire (habitants, employés, étudiants). L'utilisation de la future carte d'étudiant et salarié commune de l'Université Paris-Saclay permettra de faciliter la communication et l'usage de cette infrastructure.

Chiffrage du projet financé par TEPCV sur la période 2016 - 2019 :

Achat, étude d'implantation et pose des 80 premières bornes de recharge électrique du réseau mutualisé sur les années 2016 – 2019 :

80 x 12 000 € HT = 960 000 € HT

Justification de l'action :

La stratégie développée par l'EPA Paris Saclay consiste à prendre en charge la création de ce réseau de bornes de recharge mutualisé pour catalyser et coordonner le développement des services de mobilité sur le campus, garantissant ainsi son ouverture et son interopérabilité. En effet, on sait que ces nouveaux services de mobilité peuvent trouver leur modèle économique d'exploitation, mais l'investissement dans l'infrastructure de recharge reste une charge importante qui freine le développement de ces services. Ce réseau incitera donc les mutualisations de flottes de véhicules d'entreprises et d'écoles, ainsi que le développement d'offre d'autopartage sur l'espace public, en lien avec la stratégie de déploiement envisagée par la collectivité sur son territoire à plus grande échelle.

Le programme TEPCV permettra un appui significatif à l'investissement nécessaire au déploiement rapide et massif d'un réseau de bornes de recharge public à grande échelle (objectif de 100 bornes sur la période 2016 - 2019) dans un calendrier cohérent avec le développement du campus urbain Paris Saclay (**objectifs de premiers points de charge livrés dès la rentrée universitaire 2017**).



Gouvernance :

La maîtrise d'ouvrage du déploiement du réseau de bornes de recharge sera assurée par l'EPA Paris-Saclay, en coordination étroite avec les établissements du campus Paris-Saclay et les collectivités du territoire. Ce réseau sera propriété de l'EPA Paris-Saclay et sera le support d'un service mutualisé de mobilité pour les établissements de l'Université Paris-Saclay

Une fois réalisé, l'exploitation et la maintenance de ce réseau de bornes de recharge ont vocation à être portées par la structure en charge de la gestion des services mutualisés du campus sur lequel l'EPA Paris-Saclay travaille (plusieurs scénarios de gouvernance sont en cours d'étude).

Calendrier de réalisation :

L'EPA Paris Saclay lancera un marché à bons de commande pour le déploiement de cette infrastructure avant la fin de l'année 2016 pour permettre un déploiement dès l'année 2017 et jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des établissements de l'Université Paris Saclay.

Le programme TEPCV permettra un soutien au lancement et aux premiers déploiements de ce réseau public jusqu'à la fin de la convention prévue en 2019.

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

En considérant l'implantation de 80 bornes de recharge, soit 160 points de charge, on estime pouvoir éviter à minima 160 trajets quotidiens aller-retour en VP thermiques (à raison d'un déplacement pendulaire par jour effectué en véhicule électrique par point de charge). La portée moyenne des trajets voiture en Essonne est de 5,9 km (EGT 2010).

- ⇒ $160 \times 2 \times 2 \times 5,9 = 3776$ km / jr évités
- ⇒ 0,905 t eq. CO₂ / jr évitée (hyp. Conso 6L/100km – Diesel)
- ⇒ **199,1 t eq. CO₂ évitées par an** (hyp. 220 jours travaillés par an)

Budget prévisionnel de l'action 4	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Achat, étude d'implantation et pose de 80 bornes de recharge électriques	960 000 €
Total	960 000 €



PLAN DE FINANCEMENT de l'action 4			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Achat, étude et pose de 80 bornes de recharge électrique	960 000 €	Programme TEPCV (80%)	768 000 €
		Autofinancement	192 000€
Total HT	960 000 €	Total HT	960 000 €

Référent en charge du programme d'actions :

Philippe Gaudias
 Chef de Projet Mobilités
 +33 1 64 54 26 74
 +33 6 07 84 26 96
 philippe.gaudias@oin-paris-saclay.fr



Action 5

Intitulé de l'action :

Réaménagement des liaisons vallée-plateau pour les piétons et les cycles.

Aménagement de la liaison douce reliant la gare de Bures au plateau de Moulon.

Axe d'intervention :

Diminution des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions liées aux transports.

Nature de l'action : Investissements

Prestations de travaux : aménagement d'infrastructures (circulations douces) par le biais de chantiers d'insertion.

Description de l'action :

L'action fait suite à la réalisation d'une étude de programmation et de faisabilité des liaisons vallée-plateau piétons et cycles, sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA Paris Saclay en partenariat avec la Communauté d'agglomération Paris Saclay.

Elle consiste au réaménagement à court terme d'une section témoin exemplaire des liaisons plateau-vallée, en faisant appel au chantier d'insertion comme moyen de mise en œuvre, pour sa section en coteau boisée.

Le réaménagement concernera la liaison reliant la gare RER de Bures à la frange sud du plateau de Saclay, qui dessert le Campus de l'Université existant en vallée, et portera plus spécifiquement sur la section traversant le coteau boisé (environ 440 m).

Ce chemin relie à la fois les différents pôles de l'Université situés en vallée entre eux, mais permet également de faire le lien entre les autres pôles universitaires situés sur le plateau avec la vallée, et la gare du RER.

La section dans le coteau boisée est en partie informelle, bien que déjà pratiquée par un certain nombre d'usagers (étudiants en particulier). La formalisation de cet itinéraire permettra de favoriser les déplacements piétons entre ces différents pôles, qui se font aujourd'hui majoritairement en voiture par manque de liaisons douces confortables.

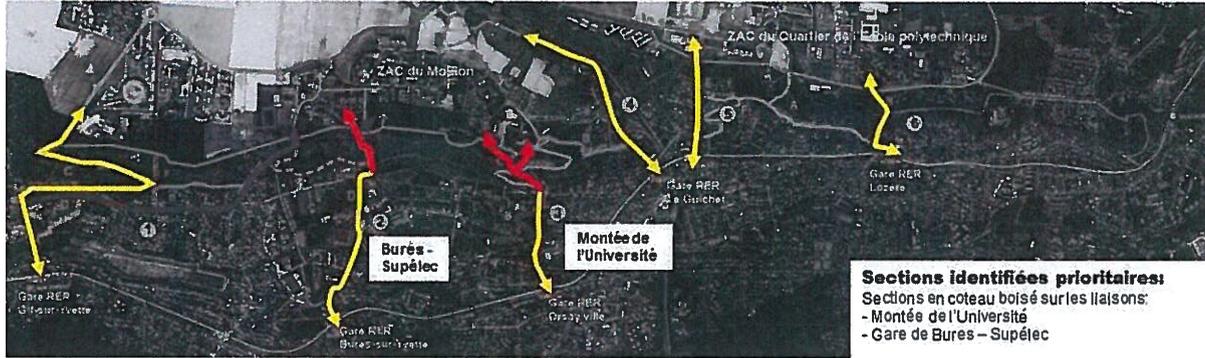
La requalification de cette liaison valorisera de façon non négligeable le lien entre le Campus sur le plateau et en vallée, ainsi qu'avec centres-villes existants et l'accès au RER.

Appartenant au Domaine de Launay de l'Université, cette section du coteau boisé est un site naturel à préserver et valoriser.

Les aménagements proposés lors de l'étude de faisabilité tiennent entièrement compte de ce caractère spécifique et il a semblé être tout aussi important qu'il en soit de même pour le choix du mode de mise en œuvre.



Etude des liaisons plateau-vallée



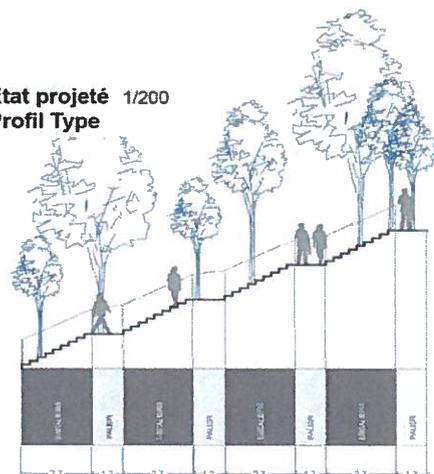
Sections identifiées prioritaires:
 Sections en coteau boisé sur les liaisons:
 - Montée de l'Université
 - Gare de Bures - Supélec

LIAISON PLATEAU-VALLEE RER Bures - Université - Supélec

- Liaison Piétonne
- 1,6 kilomètres
- 23 minutes
- 93 mètres
- Horizon 2018-2019
- PLU / SC / EBC
- 1 803 708,88 € HT



État projeté 1/200 Profil Type



Faire appel au chantier d'insertion semble être une solution adaptée et permettra de limiter l'impact sur le coteau, en travaillant au plus proche de l'existant, avec des outils et savoir-faire respectueux de l'environnement. Faire appel au chantier d'insertion permettra également de faire découvrir au plus grand nombre les richesses de ce patrimoine naturel et d'œuvrer en faveur de projets de développement du territoire.

Avec un budget de 653 300€ HT, l'action durera 18 mois (études + travaux) et comprendra

- Réaménagement du cheminement existant sur la section sud pour les piétons et requalification de la piste cavalière existante.
- Aménagement d'un escalier en structure légère et réversible sur la section nord du cheminement – intervention du chantier d'insertion pour la mise en œuvre sur cette section.

Justification de l'action :

L'aménagement des liaisons douces entre la vallée de l'Yvette et le plateau de Saclay permet non seulement de favoriser la marche et le vélo, mais également de contribuer au report modal, puisque le RER B passe dans la vallée, et que de nombreux établissements d'enseignement supérieur et de recherche se situent sur le plateau. Le programme TEPCV apportera des moyens financiers essentiels pour engager l'action : en effet, les liaisons vallée-plateau sont situées majoritairement en dehors du périmètre des ZAC, et leur aménagement ne peut être entièrement financé par les bilans d'aménagement.

Gouvernance :

La maîtrise d'ouvrage des aménagements sera assurée par l'Etablissement Public d'Aménagement de Paris-Saclay, en coordination étroite avec les collectivités du territoire et les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

Calendrier de réalisation :

Etude de maîtrise d'œuvre 2017
Travaux 2017-2018

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

L'inauguration des aménagements sera faite en présence de l'ensemble des acteurs du territoire.

Description des effets attendus (indicateurs/objectifs) :

Les aménagements favoriseront le report modal de la voiture vers la marche pour des trajets de courtes distances entre la vallée et le plateau. Aujourd'hui en effet, on constate que plus de 8 000 voitures empruntent chaque jour les axes routiers secondaires qui franchissent le coteau, bien souvent pour de courts déplacements entre les différents sites du Campus.

En termes d'émissions de gaz à effet de serre, l'objectif fixé est une réduction de 70t eq CO₂ / an (correspondant à l'évitement journaliers de 500 courts trajets de 3 km).

Les aménagements contribueront également au report modal vers les transports en commun, en facilitant l'accès au plateau depuis les gares du RER B.



Budget prévisionnel de l'action 5	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Installation de chantier – documents d'exécution	29 000 €
Travaux préparatoires – Démolition-terrassement	45 600 €
Revêtement de sols et bordures	60 500 €
Ouvrages	421 800 €
Mobiliers urbains (non éligible)	26 000 €
Réseaux (non éligible)	12 500 €
Divers et imprévus (non éligible)	57 900 €
Total	653 300 €
Dont éligible TEPCV	556 900 €



PLAN DE FINANCEMENT de l'action 5			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Aménagement liaison plateau-vallée	556 900 €	Programme TEPCV (80% de la somme éligible)	445 520 €
		Autofinancement	111 380 €
Total HT	556 900 €	Total HT	556 900€

Référent en charge du programme d'actions :

Alice Taquet
 Chargée de Projet Mobilités
 +33 1 64 54 26 61
 +33 6 68 88 61 82
 alice.taquet@oin-paris-saclay.fr



Action 6

Intitulé de l'action :

Création d'un jardin partagé au sein du projet de Lisière dans le quartier du Moulon

Axe d'intervention :

Promotion de l'éducation à l'environnement, de l'éco-citoyenneté et mobilisation des acteurs locaux

Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable

Nature de l'action :

L'EPA Paris-Saclay souhaite fédérer les acteurs autour d'un projet de création d'un jardin partagé au sein du campus urbain, sur le quartier du Moulon. L'objectif de cette démarche est de créer un espace qui se fonde sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de lien et de partage entre les générations et les cultures. Ce jardin ouvert au public sera également un outil pédagogique pour sensibiliser à l'environnement.

Description de l'action :

Le projet de Lisière, qui parcourra toute la frange sud du plateau de Saclay et matérialisera le lien entre le campus urbain et les terres agricoles protégées, est l'occasion pour l'EPA Paris-Saclay de créer un espace intermédiaire sur 500 ha entre les nouveaux quartiers et les grandes étendues agricoles qui protège et valorise de façon durable le patrimoine biologique du plateau de Saclay. Un des objectifs est d'optimiser une zone semi-naturelle constitutive de la trame verte et bleue locale, en conciliant d'une part la fréquentation du public mais aussi des pratiques agricoles diversifiées, compatibles avec la gestion écologique de ce milieu.

Mais surtout, puisque tout ne peut être préconçu, la lisière doit rester ouverte aux initiatives et aux pratiques des usagers du territoire. De nouvelles formes d'agriculture, plus directement liées à la ville, pourraient être proposées comme les jardins familiaux. Ce concept de circuit «très» court, est tout particulièrement adapté à la démarche que l'EPA Paris-Saclay souhaite mettre en place (contact avec la nature, démarche citoyenne...).

Le jardin partagé, associé à une charte de gestion écologique et biologique, participe au maintien de la biodiversité en milieu urbain et s'inscrit dans une démarche locale de développement durable. C'est un outil pédagogique important, ouvert au public, qui permet la découverte de la nature et du respect de leur environnement. Le jardin partagé a également une dimension sociale en décloisonnant les usages ; il rassemble les habitants pour inventer de nouvelles manières de faire et de vivre le quartier. Si les activités de jardinage sont au centre de cette vie sociale, elle n'est pas pour autant une finalité en soi, elle contribue à favoriser les rencontres et nouer des liens entre les habitants du quartier, quel que soit leur âge, leur culture et leur milieu social. Cette dimension sociale du projet est renforcée par la volonté de l'EPA Paris-Saclay que l'aménagement de la parcelle (construction des cabanes à outils, pose de la clôture,...) soit effectué par un chantier d'insertion.



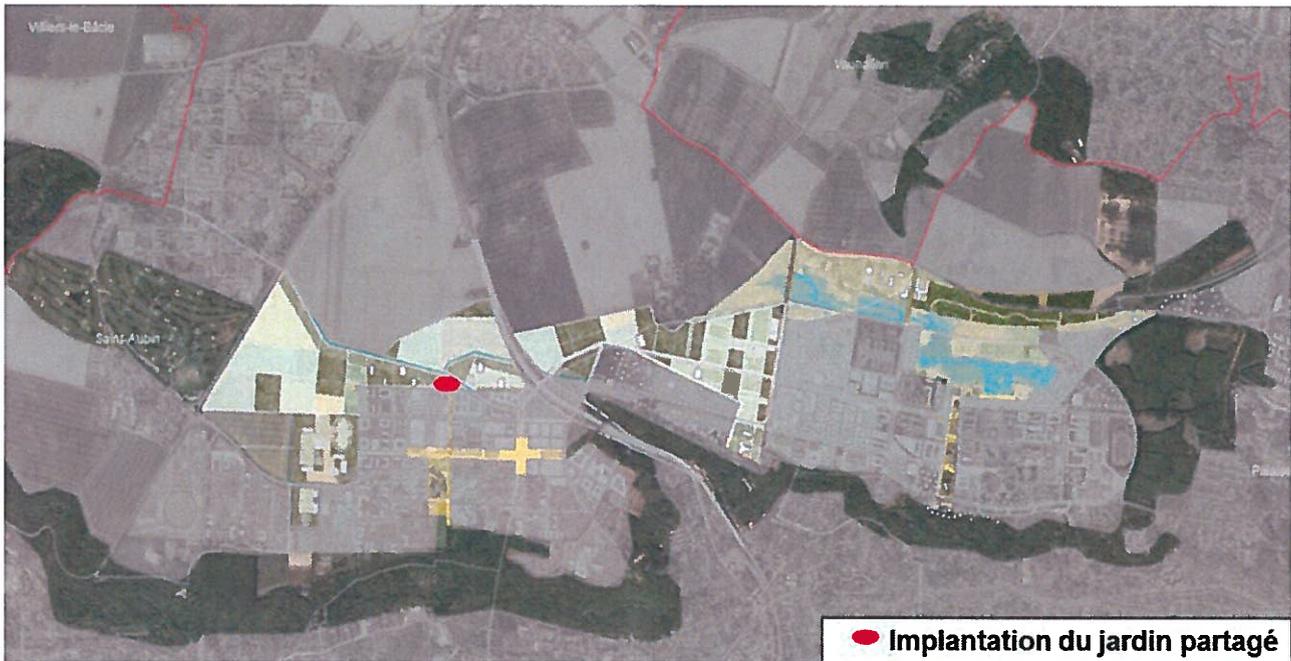


Figure 1 : La lisière à l'échelle du plateau de Saclay

La mise en place de ce projet de jardin partagé se fera en quatre étapes :

1. définition et précision des objectifs, étape qui se réalisera d'abord en interne puis en associant partenaires et habitants. le plan de participation prévoit d'associer les habitants sur des questions précises et sur lesquelles on attend une réelle plus-value de leur part,
2. élaboration du projet à l'intérieur du cadre fixé lors de l'étape 1, en associant les acteurs et habitants,
3. réalisation des premiers aménagements ; cette étape de mise en œuvre traduira dans les faits le projet (aménagement, fonctionnement, animation, événements...),
4. évaluation du projet.

Chiffrage du projet :

- Raccordement à l'eau potable : 30 000 €
- Toilettes sèches : 1 000 €
- Cabanes à outil : 15 000 € x 3 soit 45 000 €
- Clôture : 4 000 €
- **Total : 80 000 €**

Justification de l'action :

Le projet, bien que répondant aux attentes des habitants et usagers du site, a un coût qui pèse sur la décision de création et sur le fonctionnement ultérieur des jardins. Il doit être accessible facilement pour celui qui souhaite y passer, ne serait-ce qu'un quart d'heure. Le programme TEPCV permettra de pallier ce frein.



Gouvernance :

Le terrain du futur jardin partagé est situé dans la ZAC du quartier du Moulon aménagé par l'EPA Paris-Saclay au sein du projet de lisière. L'EPA Paris-Saclay assurera la maîtrise d'ouvrage tout en jouant le rôle d'ensemblier afin de fédérer l'ensemble des catégories d'acteur autour du projet.

Calendrier de réalisation :

- définition et précision des objectifs : deux mois
- élaboration du projet : trois mois
- mise en œuvre : quatre mois
- évaluation du projet : deux mois

Le projet sera initié dès la fin 2016.

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Les effets attendus sont multiples. Le jardin créé sera à la fois un outil de sensibilisation aux problématiques environnementales et agricoles mais également un vecteur de lien social qui fédère les habitants, les salariés, les chercheurs et les étudiants qui occupent ensemble le territoire.

Budget prévisionnel de l'action 6	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Raccordement à l'eau potable	30 000 €
Cabanes à outils	45 000 €
Clôture	4 000 €
Toilettes sèches (non éligible)	1 000 €
Total	80 000 €



PLAN DE FINANCEMENT de l'action 6			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Investissement à la mise en œuvre d'un jardin partagé en culture biologique dans la lisière	79 000 €	Programme TEPCV (80%)	63 200 €
		Autofinancement	15 800 €
Total HT	79 000 €	Total HT	79 000 €

Référents en charge du programme d'actions :

Claire-Marine Gautier
 Chargée de projets biodiversité à la Direction stratégie et innovation
 +33 1 64 54 26 60
 +33 7 63 30 13 47
 claire-marine.gautier@oin-paris-saclay.fr



Action 7

Intitulé de l'action :

Renforcer la place de la biodiversité sur le plateau de Saclay en mettant en place un rucher au sein du projet de Lisière.

Axe d'intervention :

Préservation de la biodiversité, protection des paysages et promotion d'un urbanisme durable

Nature de l'action :

Préserver la biodiversité, par l'implantation d'abeilles domestiques qui participent à la pollinisation à l'origine de la reproduction végétale et contribuent avec l'ensemble des insectes pollinisateurs au maintien de la vie sur notre planète.

Description de l'action :

Les abeilles subissent une surmortalité inquiétante liée notamment à l'utilisation massive des pesticides et à la raréfaction de leurs habitats. Or, l'abeille est un acteur majeur de préservation de la biodiversité. Elle est une excellente indicatrice de la qualité environnementale, sa présence garantit celle de toutes les autres espèces dans l'écosystème.



Figure 1 : La lisière à l'échelle du plateau de Saclay



L'EPA Paris-Saclay souhaite aujourd'hui s'engager dans une démarche active pour la préservation des abeilles domestiques indigènes du territoire et le développement de la filière apicole locale en fédérant les acteurs autour de l'installation d'un rucher au sein de la ZAC du quartier de l'Ecole polytechnique dans le cadre du projet de Lisière. Le projet de Lisière est l'occasion pour l'EPA Paris-Saclay de créer un espace intermédiaire sur 500 ha entre les nouveaux quartiers et les grandes étendues agricoles qui protège et valorise de façon durable le patrimoine biologique du plateau de Saclay. Un des objectifs est d'optimiser une zone semi-naturelle constitutive de la trame verte et bleue locale en créant une grande diversité d'habitats et de micro-habitats pour la biodiversité du plateau.

L'EPA Paris-Saclay souhaite entre autres faire de cet espace un lieu de pédagogie autour de la biodiversité afin de sensibiliser et d'agir pour la préservation des espèces. La Lisière sera constituée de milieux (zones humides, vergers, prairies fleuries, jardins partagés,...) autour desquels chemineront différents sentiers pédagogiques. Implanter ce rucher pédagogique au sein de ce projet permettra d'initier le plus grand nombre à l'entomologie et à l'apiculture via la découverte de la diversité des insectes et l'animation autour d'un rucher. L'EPA Paris-Saclay souhaite par ailleurs favoriser et promouvoir la plantation d'arbres fruitiers et de plantes mellifères sur le plateau de Saclay.

Une étude de faisabilité sera réalisée dans un premier temps afin de confirmer le choix du site en fonction de différents critères comme l'ensoleillement. Une implantation au sein de cette ZAC est idéale pour plusieurs raisons ; le rucher bénéficiera de la proximité immédiate des espaces de friches et de la prairie qui est entretenue avec des pratiques de gestion différenciée et écologique zéro phyto.

D'autre part, le PROTO204¹, implanté à proximité au sein du campus dans la vallée de l'Yvette, reçoit des visiteurs de profils et de sensibilité variés qui constituent autant de personnes à sensibiliser et à fédérer autour des sujets en lien avec l'environnement et la biodiversité, sachant que les abeilles et les pollinisateurs sont de formidables vecteurs de sensibilisation. Il accueille actuellement les formations de l'association étudiante d'apiculture [Abelia](#). Cette communauté formée à l'entretien et à la gestion d'un rucher est une opportunité formidable pour poursuivre le projet à l'issue des trois années de la présente convention.

Chiffrage du projet :

1 600 €/ruche/an : soit 14 400 € pour trois ruches pendant trois ans.

Justification de l'action :

La stratégie développée par l'EPA Paris Saclay consiste à coordonner les différentes catégories d'acteurs présentes sur le plateau de Saclay autour des problématiques en lien avec la biodiversité. Les abeilles sont le vecteur idéal pour mettre en œuvre cette démarche ambitieuse en partenariat avec les apiculteurs locaux.

1 Créé en 2014 par l'Établissement public Paris-Saclay, le PROTO204 est un lieu collaboratif ouvert dédié à l'innovation, la création et le partage avec les communautés innovantes.



Gouvernance :

L'EPA Paris Saclay, en coordination étroite avec le PROTO204 d'autre part, sera l'interlocuteur privilégié l'UNAF aussi bien lors de la phase d'installation du rucher qu'en phase de suivi du fonctionnement.

Calendrier de réalisation :

Le rucher sera mis en place en 2017 à l'issue de l'étude de faisabilité qui doit confirmer le choix du site.

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

L'EPA Paris-Saclay animera cette démarche via la réalisation d'outils de communication, comme la participation à la récolte du miel et la distribution de pots de miel aux partenaires, des visites commentées des ruches, des conférences ou des ateliers autour de la biodiversité.

Budget prévisionnel de l'action 7	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Mise en place du rucher (trois ruches) et suivi annuel pendant trois ans	14 400 €



PLAN DE FINANCEMENT de l'action 7			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Mise en place du rucher (trois ruches) et suivi annuel pendant trois ans	14 400 €	Programme TEPCV (80%)	11 520 €
		Autofinancement	2 880 €
Total HT	14 400 €	Total HT	14 400 €

Référent en charge du programme d'actions :

Claire-Marine Gautier

Chargée de projets biodiversité à la Direction stratégie et innovation

+33 1 64 54 26 60

+33 7 63 30 13 47

claire-marine.gautier@oin-paris-saclay.fr



Action 8

Intitulé de l'action :

Création de nouveaux débouchés en circuit court sur le plateau de Saclay

Axe d'intervention :

Développement de l'économie circulaire et de la gestion durable des déchets

Nature de l'action :

Développement d'un site de vente de produits agricoles à l'échelle du plateau de Saclay, qui sera le support du développement de nouveaux services en circuit court sur le territoire.

Description de l'action :

La Zone de Protection Naturelle, Agricole et Forestière (ZPNAF) créée par la loi sur le Grand Paris du 3 juin 2010 interdit l'urbanisation dans la zone de protection, soit une surface totale protégée de 4 115 hectares dont environ 2469 hectares de terres agricoles (décret du 27 décembre 2013). Comme prévu par la loi du Grand Paris du 3 juin 2010, l'Etablissement public d'aménagement Paris-Saclay élabore, en partenariat avec les acteurs institutionnels et le monde agricole, un programme d'actions qui précise les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages. Une des actions majeures de ce programme d'actions est le développement des circuits courts et la fédération des acteurs autour de cette dynamique en expansion sur le territoire.

Le renouvellement des pratiques agricoles et la diversification des productions engagées par les producteurs du plateau de Saclay ont permis de dynamiser les espaces agricoles. En matière agricole et alimentaire, ce territoire offre une représentation très diversifiée de l'agriculture périurbaine. Les producteurs, tout en restant attachés à leurs productions originelles, ont aussi pour ambition de développer d'autres formes d'agriculture en lien avec le territoire et ses habitants ; vente directe, transformation des productions de l'exploitation, développement de prestations pour les collectivités (entretiens des chemins...), AMAP,...

Par ailleurs, les bureaux des étudiants (BDE) de plusieurs grandes écoles sur le plateau de Saclay se sont fait les relais de ces initiatives en leur créant des débouchés au sein de leurs écoles. Ces différents BDE souhaitent aujourd'hui donner de l'ampleur à cette initiative en travaillant conjointement. De même, l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire, à la fois salariés et consommateurs, crée de nouveaux besoins et nécessite la création de nouvelles offres en circuits courts adaptées à leurs attentes.

L'EPA Paris-Saclay partage cette conviction qu'il est important de promouvoir et développer la filière alimentaire de proximité qui se met en place sur le territoire et se propose de capitaliser les démarches engagées par acteurs du territoire afin de les rendre accessibles à l'ensemble des catégories d'utilisateur.



C'est pour cela que l'EPA Paris-Saclay envisage la création de nouveaux points de vente physique ou numérique qui répondent aux besoins des agriculteurs et des consommateurs. Ce nouvel outil devra permettre de cibler aussi bien le grand public que les étudiants au cœur des campus ou les salariés des entreprises du territoire et par conséquent de créer du lien entre ces différentes catégories d'acteurs.

Quatre types de marchés sont ciblés :

- Les étudiants (les produits seront disponibles aux cœurs des campus et / ou des résidences étudiantes) ;
- le grand public (des fonctionnalités spécifiques permettront de répondre aux enjeux de la mise en place de points de vente au cœur des quartiers et des entreprises) ;
- les salariés (les produits pourraient être disponibles dans les lieux de travail) ;
- les professionnels de l'alimentation qui souhaitent s'approvisionner en produits locaux (cantines, distribution, restauration...). Dans ce cas, le site de vente s'adressera à des groupements de producteurs, mais également à l'ensemble des structures mobilisées dans l'émergence de circuits courts à destination des professionnels de l'alimentation.

Deux types de projets sont d'ores et déjà envisagés :

- Créer un magasin collectif en ligne, chaque agriculteur pouvant gérer individuellement son offre de produits. L'outil pourrait être basé sur une base de données unique, qui permettra aux producteurs d'afficher et de gérer facilement leurs produits sur le site tout en leur garantissant une certaine régularité de débouchés. En développant son activité sur internet, l'exploitant agricole peut développer son chiffre d'affaires en vente directe tout en optimisant son temps de travail avec une intégration du site dans le cycle d'exploitation et de commercialisation. Des fonctionnalités spécifiques permettraient la mise en place de points de retrait de type «drive » au cœur des quartiers et des campus.
- Créer un point de vente collectif tenu par des agriculteurs ou une association étudiante (place de marché, local commercial, local associatif,...). Cela permet aux producteurs de transformer et/ou conditionner eux-mêmes leurs productions et de les commercialiser localement. C'est une organisation collective, dont les objectifs sont notamment de réduire la longueur des circuits de commercialisation et de mieux valoriser les produits. Ces points de vente pourraient être implantés notamment au cœur des campus.

Afin de rapprocher les communautés agricoles, scientifiques et étudiantes du plateau et de créer des synergies, l'EPA Paris-Saclay associera à la démarche des partenaires compétents et déjà impliqués dans des démarches similaires. L'association Terre et Cité, qui fédère les acteurs du territoire, dont les agriculteurs, autour des sujets en lien avec l'agriculture, souhaite s'associer à la démarche portée par l'EPA Paris-Saclay et sera un des principaux relais auprès des agriculteurs pour les fédérer autour du projet. De même, le PROTO204, créé en 2014 par l'Etablissement public Paris-Saclay, est un lieu collaboratif ouvert dédié à l'innovation, la création et le partage avec les communautés innovantes, il est en lien avec les étudiants et différentes catégories d'acteurs autour des questions de circuits courts et de l'agriculture urbaine. Il est le lieu par excellence pour structurer l'écosystème des acteurs lors d'événements collectifs qui permettront d'affiner la définition des besoins et des attentes aussi bien des producteurs que des consommateurs.



L'objectif est de créer une communauté d'acteurs aux compétences multiples dont les membres pourront s'impliquer lors des différentes phases du projet.

La phase d'étude d'opportunité pouvant être perçue comme consommatrice de temps et abstraite, l'EPA Paris-Saclay propose, en partenariat étroit avec la profession agricole, une alternative innovante, en trois étapes :

- Une phase d'expérimentation (cinq mois) avec la réalisation de deux prototypes. Des étudiants désirant s'impliquer seront associés, dans le cadre de projets étudiants, à la création du prototype numérique (codage, création d'un site internet,...). Le PROTO204, par le biais de son PROTOBUS (tiers-lieu collaboratif réalisé à bord d'un bus), permettra de tester l'intérêt de points de ventes physique dans les quartiers et les campus. Cette démarche permettra d'identifier qui du point relais physique ou du site de vente sur internet répondrait le mieux aux besoins des différentes catégories d'acteurs. De plus, cette phase de prototypage est l'occasion de tester différents scénarii en soulignant leurs forces et leurs faiblesses ainsi que les business models appropriés. L'association Terre et Cité sera étroitement associée lors de cette phase de test par le biais d'une convention de partenariat.
- Phase 2 (dix mois) : conception et déploiement du projet retenu lors de la phase 1 par un prestataire externe.
- Phase 3 (six mois) : évaluation de la phase de lancement

Plusieurs workshops se tiendront au PROTO204 au cours de ces trois phases ; définition des prototypes, retour de l'expérimentation, conceptions du projet retenu et bilan de la phase de lancement.

Chiffrage du projet :

Etude, conception et création du site de vente : 80 000 € HT.

Justification de l'action :

La stratégie développée par l'EPA Paris Saclay consiste à coordonner les différentes catégories d'acteurs souhaitant s'impliquer dans le développement d'un nouvel outil pour la vente de produits agricoles en circuit court.

En effet, il est important de définir, dans le cadre d'une étude de faisabilité, les besoins et les attentes aussi bien du grand public que des étudiants ou des salariés travaillant sur le territoire, et de définir un outil en partenariat avec les producteurs qui permettra de répondre aux différentes demandes.

Il est également primordial de définir le modèle économique qui permettra l'exploitation et la gestion du point de vente physique ou numérique. L'investissement nécessaire peut être un frein au développement de ce nouveau débouché en circuit court, le programme TEPCV permettra un appui significatif pour initier la dynamique et fédérer les acteurs autour du projet.



Gouvernance :

La maîtrise d'ouvrage de la conception et de la réalisation du point de vente physique ou numérique sera assurée par l'EPA Paris Saclay, en coordination étroite avec les acteurs du monde agricole d'une part et les futurs gestionnaires d'autre part. De même, l'EPA Paris-Saclay associera à la démarche plusieurs prestataires externes par le biais de marchés et de conventions de partenariat associées à des financements.

Calendrier de réalisation :

Le déploiement est prévu sur les années 2017 et jusqu'à 2018, une fois le marché de conception et de mise en œuvre du point de vente passé.

Phase 1 (cinq mois) : fin 2016 à fin printemps 2017

Phase 2 (dix mois) : été 2017 à début 2018

Phase 3 (six mois) : début 2018 à l'été 2018

Animation prévue et description des effets attendus (indicateurs / objectifs) :

Cette action permettra bien évidemment de créer de nouveaux débouchés en circuits courts mais également de créer du lien entre les différentes catégories d'acteurs des territoires urbains et agricoles en décloisonnant les usages.

Budget prévisionnel de l'action 8	
Nature des dépenses	Montant (HT)
Expérimentation	25 000 €
Conception du projet retenu en phase d'étude	35 000 €
Mise en œuvre du projet et retour d'expérience	20 000 €
Total	80 000 €



PLAN DE FINANCEMENT de l'action 8			
DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant (HT)	Nature et origine du financement	Montant (HT)
Expérimentation et conception du site de vente en circuit court	80 000 €	Programme TEPCV (80%)	64 000 €
		Autofinancement	16 000 €
Total HT	80 000 €	Total HT	80 000 €

Référent en charge du programme d'actions :

Claire-Marine Gautier

Chargée de projets biodiversité à la Direction stratégie et innovation

+33 1 64 54 26 60

+33 7 63 30 13 47

claire-marine.gautier@oin-paris-saclay.fr



PLAN DE FINANCEMENT GLOBAL
Convention initiale + avenant

DEPENSES		RECETTES	
Nature des dépenses	Montant en € (HT)	Nature et origine du financement	Montant en € (HT)
Action 1 : Smart Energy Paris Saclay : développement d'une modélisation énergétique territoriale	250 000	Programme TEPCV (40%)	100 000
		Autofinancement	150 000
Action 2 : Réaménagement des liaisons vallée-plateau pour les piétons et les cycles.	400 000	Programme TEPCV (75%)	300 000
		Autofinancement	100 000
Action 3 : Création du démonstrateur d'un service de stationnement intelligent et mutualisé dans le campus Paris-Saclay.	550 000	Programme TEPCV (18%)	100 000
		Région	275 000
		Autofinancement	175 000
Action 4 : Déploiement d'un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques, support du développement de nouveaux services de mobilité décarbonnés (avenant)	960 000	Programme TEPCV (80%)	768 000
		Autofinancement	192 000
Action 5 : Réaménagement des liaisons vallée-plateau pour les piétons et les cycles. Aménagement de la liaison douce reliant la gare de Bures au plateau de Moulon.- (avenant)	556 900	Programme TEPCV (80%)	445 520 €
		Autofinancement	111 380€
Action 6 : Création d'un jardin partagé au sein du projet de Lisière dans le quartier du Moulon (avenant)	79 000 €	Programme TEPCV (80%)	63 200 €
		Autofinancement	15 800 €
Action 7 : Renforcer la place de la biodiversité sur le plateau de Saclay en mettant en place un rucher au sein du projet de Lisière. (avenant)	14 400	Programme TEPCV (80%)	11 520 €
		Autofinancement	2 880 €
Action 8 : Création de nouveaux débouchés en circuit court sur le plateau de Saclay (avenant)	80 000	Programme TEPCV (80%)	64 000 €
		Autofinancement	16 000 €
TOTAL HT	2 890 300 €	TOTAL HT	2 890 300 €



Référents en charge du programme d'actions :

L'équipe projet TEPCV			
Fonction dans TEPCV	Nom	Fonction	Mail
Coordonnateur convention TEPCV	SARKISSIAN Stéphane	Directeur du Développement Durable	Stephane.sarkissian@oin-paris-saclay.fr
Référent action n°3	MERCIER Ghislain	Directeur nouveaux services	ghislain.mercier@oin-paris-saclay.fr
Référent action n°1	SORREAU Julien	Directeur de Projet Energie	Julien.sorreau@oin-paris-saclay.fr
Référent action n°4	GAUDIAS Philippe	Chef de Projet Mobilités	philippe.gaudias@oin-paris-saclay.fr
Référent actions n°2, 5	TAQUET Alice	Chargée de Projet Mobilités	Alice.taquet@oin-paris-saclay.fr
Référent actions n°6, 7, 8	GAUTIER Claire-Marine	Chargée de Projet Biodiversité	claire-marine.gautier@oin-paris-saclay.fr

